

Inscription

Actualité du droit de la réparation des dommages corporels

PARIS - MARDI 13 DÉCEMBRE 2011
9 H 00 - 17 H 30

COMMENT S'INSCRIRE ?

COURRIER LexisNexis® Formations
141, rue de Javel - 75747 Paris cedex 15

FAX 01 45 58 94 35

E-MAIL formations@lexisnexis.fr

INSCRIPTION PAR TÉLÉPHONE

0 821 200 700

0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe

FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier pédagogique, la restauration.

Contactez-nous pour obtenir une aide à la constitution de votre dossier de prise en charge OPCA/FIFPL et autres organismes tiers payeurs.

COMMANDEZ LE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Je souhaite commander _____ ex. du dossier pédagogique au prix unitaire de 199 € HT (238 € TTC).

RÈGLEMENT

- Ci-joint le règlement par chèque bancaire à l'ordre de LEXISNEXIS
- Par virement à notre banque CIC SUD, compte n°30066 10947 00010002702 89
- Règlement à réception de la facture

DATE/CACHET ET SIGNATURE

MG-11C214



Tarif abonné LexisNexis : 849 €^{HT} (soit 1015,40 €^{TTC})

Tarif non abonné : 949 €^{HT} (soit 1135 €^{TTC})

A l'issue de la formation, une facture valant convention de formation et une attestation de présence sont adressées au client.

MES COORDONNÉES (1^{er} participant)

MME Mlle M. N° CLIENT (si vous le connaissez)

NOM / PRÉNOM

ÉTABLISSEMENT / SOCIÉTÉ

ADRESSE

CODE POSTAL

LOCALITÉ

VOTRE ACTIVITÉ

E-MAIL

TÉL

SIRET

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

* MES COORDONNÉES (2^e participant)

-50 % de réduction soit 567,50 € TTC

MME Mlle M. N° CLIENT (si même établissement)

NOM / PRÉNOM

E-MAIL

TÉL

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

CONDITIONS D'ANNULATIONS ET DE REMPLACEMENT

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à LexisNexis et lui parvenir au moins 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, LexisNexis facturera à l'entreprise inscrite 100% du prix de la formation, montant non imputable sur votre budget de formation. Les remplacements de participants sont admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être confirmés par écrit à LexisNexis.

LexisNexis se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, LexisNexis s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire, par écrit. LexisNexis se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

A propos de la prise en charge de votre formation : le Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux accorde une prise en charge partielle d'une journée de formation par an aux avocats, avoués, notaires, administrateurs judiciaires, huissiers de justice non salariés.

La demande doit en être faite, auprès du FIF.PL., au minimum 15 jours avant la date de la formation : FIF.PL. Maison des Professions libérales - 35-37, rue Vivienne - 75083 Paris cedex 02 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

LexisNexis est enregistré sous le numéro 11 75 40593 75.



LexisNexis® Formations



Actualité du droit de la réparation des dommages corporels

PARIS - MARDI 13 DÉCEMBRE 2011

Avec les interventions de
Patrice JOURDAIN, Dominique ARCADIO,
Marie-Christine LAGRANGE, Stéphanie PORCHY-SIMON

- Bénéficiaire d'une analyse précise et complète de l'actualité en droit de l'indemnisation des dommages corporels
- Maîtriser les dernières évolutions techniques ainsi que l'actualité jurisprudentielle
- Bénéficiaire d'un échange interactif entre professionnels et du savoir-faire des experts de la matière





INCLUS avec votre formation

VOTRE DOSSIER PÉDAGOGIQUE

Le dossier pédagogique compile les principaux textes cités, les copies en texte intégral des décisions de jurisprudence et de nombreux autres documents jugés particulièrement pertinents et utiles (extraits de fascicules du JurisClasseur, articles de revues, bibliographies...).

Il vous est remis en début de formation.



Pourquoi participer à une journée d'étude LexisNexis ?

Une journée d'étude LexisNexis est un concept de formation destiné à approfondir vos connaissances juridiques sur une thématique dont vous maîtrisez déjà les fondements.

- > Rencontrer et échanger avec des spécialistes reconnus
- > Obtenir des réponses concrètes pour vos dossiers
- > Être alerté sur les points clés à surveiller en priorité
- > Développer votre réseau professionnel
- > Valider efficacement vos heures de formation obligatoires



PROGRAMME

Actualité du droit de la réparation des dommages corporels

MARDI 13 DÉCEMBRE 2011 À PARIS

9h00 - Accueil des participants autour d'un petit déjeuner
9h30 - Ouverture de la journée

LES PRÉJUDICES RÉPARABLES

Préjudices patrimoniaux des victimes directes

- Actualité jurisprudentielle

par Patrice JOURDAIN

- Mise en œuvre pratique de l'évaluation ; focus sur :
 - Les pertes de gains et l'incidence professionnelle
 - La rente de tierce personne (exemple chiffré de calcul)
 - Les frais d'adaptation de logement
 - Les barèmes de capitalisation

Par Dominique ARCADIO

Préjudices extra-patrimoniaux des victimes directes

- Analyse de la jurisprudence récente : déficit fonctionnel, préjudice d'agrément, préjudice sexuel, préjudice d'établissement, préjudice spécifique de contamination...

par Stéphanie PORCHY-SIMON

- Pratique de l'évaluation judiciaire du déficit fonctionnel : rôle des barèmes ou référentiels d'indemnisation

par Marie-Christine LAGRANGE

- Aspects pratiques de l'indemnisation des autres postes de préjudice extrapatrimoniaux (préjudices temporaires, permanents et évolutifs)

par Dominique ARCADIO

12 h45 - Déjeuner sur place

14h00 - Reprise des travaux

Préjudices patrimoniaux et extra-patrimoniaux des victimes indirectes

- Actualité jurisprudentielle sur les pertes de revenus des proches ; difficultés posées par l'incidence des pensions de reversion
- Méthodes d'évaluation des pertes de revenus des proches ; exemples chiffrés d'évaluation (selon que le conjoint survivant perçoit ou non des revenus)

par Marie-Christine LAGRANGE

L'INCIDENCE DES PRESTATIONS SOCIALES SUR LA RÉPARATION

Imputation « poste par poste » des prestations

Difficultés de mise en œuvre : imputation du capital-décès, imputation des rentes d'accident du travail ou de service

Droit de préférence des victimes

par Patrice JOURDAIN

Mise en œuvre pratique de l'imputation : exemple chiffré d'imputation de prestations poste par poste avec droit de préférence

par Marie-Christine LAGRANGE

17h30 - Fin de la journée

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE



• Patrice JOURDAIN

Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I Panthéon-Sorbonne),

Directeur du Centre de recherches en droit privé (CRDP).

INTERVENANTS

• Dominique ARCADIO

Avocat au Barreau de Lyon

• Marie-Christine LAGRANGE

Conseiller à la Cour d'appel de Paris, Magistrat honoraire

• Stéphanie PORCHY-SIMON

Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon III)



VOTRE LIEU DE FORMATION

Idéalement situé au cœur de Paris dans un cadre prestigieux, il dispose d'équipement aussi moderne que confortable pour favoriser l'étude et les échanges.